

SEANCE DU
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° I-1
26SGADB0001

Nombre de conseillers en exercice :

25

Nombre de conseillers présents :

15

Date de convocation :

9 janvier 2026

Date d'affichage :

16 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go (rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI**, président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

OBJET:

Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les besoins de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande passé en appel d'offres ouvert

M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyril GOMET
M. Jean-Claude LAGRANGE
Mme Pascale FALLOURD
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)
M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)
Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. DURAND (pouvoir à M. PINTO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 21

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 21

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

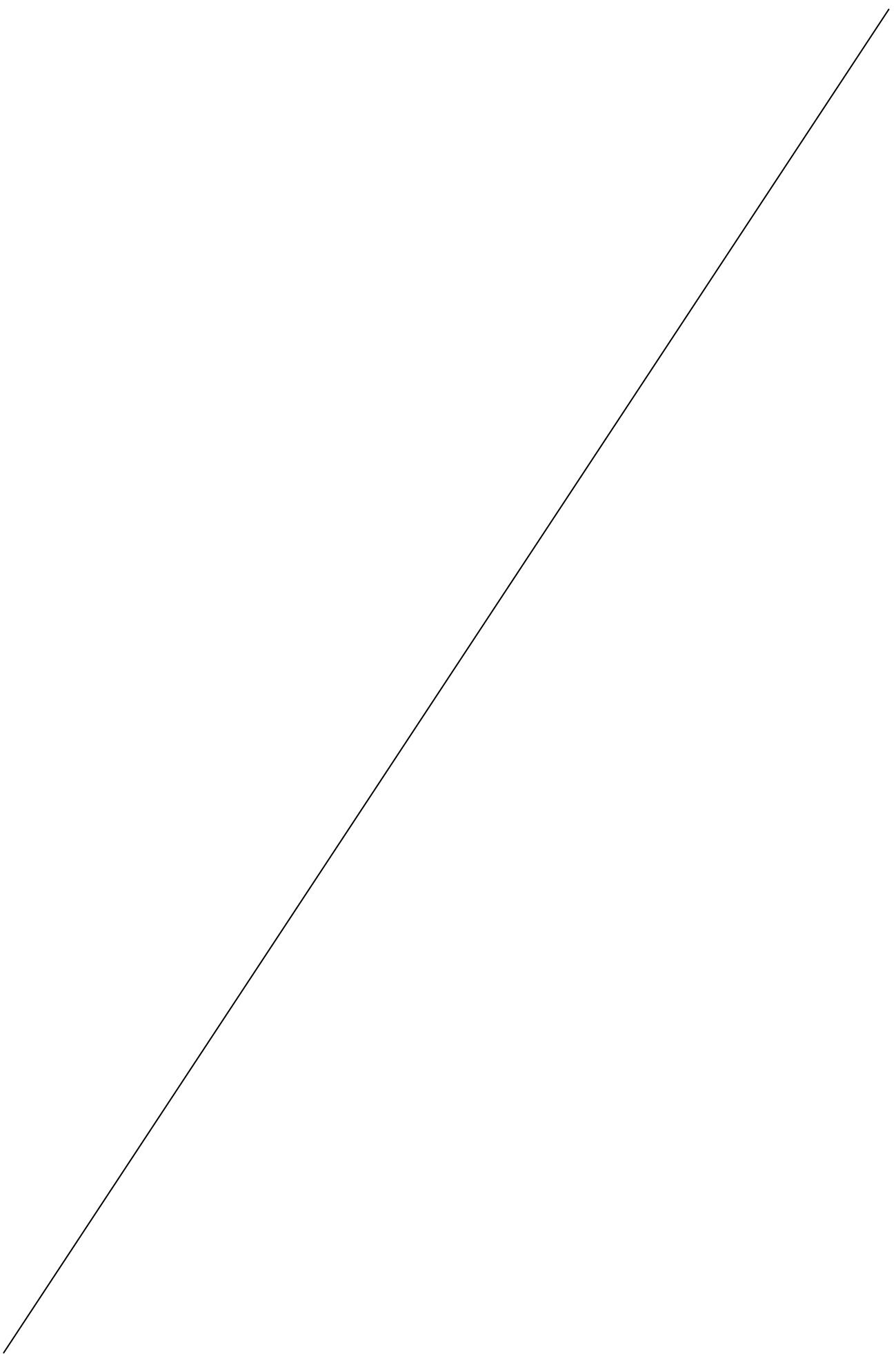
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 6
- n'ayant pas donné pouvoir : 4

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLET



Le BUREAU de la COMMUNAUTÉ URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, L2125-1 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau utilise du gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sur la majorité des locaux de travail. Depuis 2007, les collectivités doivent souscrire des offres de marché. En effet, les tarifs réglementés ont été supprimés pour les gros consommateurs.

Le contrat de la CUCM se termine le 31 mars 2026, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour l'acheminement et la fourniture du gaz.

Pour ce faire, une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande concernant l'acheminement et la fourniture de gaz naturel pour l'ensemble des sites communautaires va être lancée.

L'accord-cadre est prévu pour une durée ferme de 22 mois (du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2027), avec un montant maximum de 500 000 euros HT, puis reconductible deux fois pour une période d'un an avec un maximum annuel de 250 000 euros HT annuel.

Il est donc demandé au bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise qui sera retenue.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à titre préalable, à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de l'appel d'offres ouvert relatif à l'acheminement et la fourniture de gaz naturel, pour une durée de 22 mois avec un maximum de 500 000 € HT, renouvelable deux fois pour une période d'un an et pour un montant annuel de 250 000 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics de signer les documents contractuels issus de l'attribution de ce marché public ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget prévues à cet effet.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLOT

